

INSTITUT AGRICOLE D'OKA  
Au centre—l'aile des Laboratoires

## Cours scientifique de 4 ans

Pour être admis en première année du cours scientifique, il faut :

- 1.—Avoir au moins 17 ans.
- 2.—Subir avec succès l'examen d'admission, lequel comporte les matières de la 8ème année complémentaire, des Ecoles primaires. Seuls les porteurs d'un diplôme de bachelier des-arts en sont exemptés.

Cet examen comprend : comme matières principales, la composition française, la rédaction anglaise, l'arithmétique et la comptabilité, l'algèbre, (équations du 1er et du 2ème degré à une inconnue et applications pratiques); comme matières secondaires : la géographie générale, l'histoire du Canada, la physique et la chimie. Le candidat devra conserver 60% sur le total général.

L'enseignement est gratuit pour les élèves de la province de Québec.

Les frais de pension et de laboratoires sont de \$85.00, répartis en deux versements : \$50.00 à la rentrée de septembre et \$35.00 à la rentrée de janvier suivant.

La rentrée des élèves est fixée au 3 septembre et l'examen d'admission au 5 septembre. Les élèves qui échouent à cet examen, et ne veulent pas prendre l'année préparatoire, doivent retourner dans leur famille. Les candidats qui sont exemptés de cet examen rentreront le 7 septembre.

## Année préparatoire au cours scientifique

En faveur des candidats qui ne sont pas suffisamment préparés pour entrer immédiatement au cours scientifique, l'Institut a organisé une année préparatoire.

### Conditions d'admission:

- 1.—avoir au moins 16 ans.
- 2.—Subir avec succès l'examen d'admission, lequel se passe sur les matières de la septième année,—du programme des Ecoles primaires.

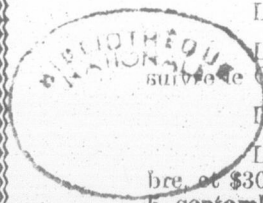
Cet examen comprend une épreuve écrite sur les matières suivantes : matières principales : orthographe et composition française, langue anglaise, arithmétique et comptabilité; matières secondaires : histoire du Canada, géographie générale, algèbre (équations du 1er degré à une inconnue et applications pratiques), physique et chimie.

Le candidat devra conserver au moins 50% des points sur le total général.

Le candidat qui échoue à cet examen doit retourner dans sa famille. Il peut, s'il le désire, venir suivre le Cours Moyen au mois de novembre suivant.

L'enseignement est gratuit pour les élèves de la province de Québec.

Les frais de pension sont de \$75.00, divisés en deux versements : \$45.00 à la rentrée de septembre, et \$30.00 à celle de janvier suivant. La rentrée aura lieu le 3 septembre et l'examen d'admission le 5 septembre.



PER  
B-226



Organe officiel de la Coop

La Coopérative Fédé  
à lire, pas plus que  
autres que celles qui

VOLUME XVII, N

# Une

La pop  
apparencé

Faciles à p  
poser vous-même

En nous fo  
ment un estimé d

Les tôl  
et les prix.

D

# AP

Améliorez

Un produit

Gran

Moins qu'une gr

De 1 à 5 grosses.

De 5 à 10 grosses

Plus que 10 gross

En caisses

# Coop